

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 27

Artikel: Le libraire Benjamin Corbaz : 1786-1847 : une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans : [suite]
Autor: Bridel, G.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Ah ! tè baille rein que dâi crouïe carte, eh bin ! tè ! serpeint ! vaïtcé on par d'atout. » Et lâi ein è fotu son compto !

La bella-mère à Torpotta, on dzo que s'ètai disputâie avoué li, s'ètai fotia avau la fenâtra, que l'ètai galézameint hiaula et ma fâi s'ètai rontuya onna piaula. Lè dzein reproudzîvant à Torpotta de n'avâi pas asseyi de rateni sa bella-mère, mâ Torpotta lau desai :

— Quemet, i'è pas asseyi de la reteni ? Quand i'eu vu que voliâve chautâ fro, su traci ào pâlo d'avau, i'è àovert la fenâtra et i'è teindu lè bré po la reçadre... mâ l'avâi dza passâ !

MARC A LOUIS.

**Une figure originale du Lausanne
d'il y a cent ans.**

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ

1786-1847

par G.-A. BRIDEL.

V

IL ne faudrait pas croire par la place d'honneur que nous avons donnée à la *Bibliothèque instructive et amusante* que les autres éditions de Corbaz ne méritent pas de mention.

Sans avoir la prétention d'être complet, voici le titre de quelques-unes qui nous paraissent intéressantes :

En 1825, *Le Père Thomas*, ou manuel du citoyen vaudois, à l'usage des campagnes et des écoles, par le Dr Antoine Miéville (fondateur et rédacteur de la *Gazette de Lausanne*).

En 1829, le nom de B. Corbaz a remplacé celui de Amédée Baatard, comme éditeur de la nouvelle édition de la *Statistique du canton de Vaud*, de Fr. Recordon.

En 1830 et 1831, les deux dernières années des *Etrennes helvétiques*, du Doyen Bridel, qui avaient paru jusque-là chez d'autres libraires, portent le nom et l'adresse de B. Corbaz (il est même à remarquer que le N° XLVIII de 1830 porte au verso du titre la signature d'*Imprimerie* de B. Corbaz, ce qui est, sans doute, une manière de parler, car B. C. ne fut jamais imprimeur, au sens ordinaire du terme¹.)

En 1833 ou 34, un recueil de *Sermons de H.-G. Dupraz*, paraît chez B. Corbaz.

Les amis des patois de la Suisse romande sont redevenables à B. Corbaz d'un

Recueil de morceaux choisis en vers et en prose en patois, suivant les divers dialectes de la Suisse française et terminé par un vocabulaire de mots patois avec la traduction française.

Ce petit volume de plus de deux cents pages, qui date de 1842, fut, sauf erreur, le premier des recueils patois publiés chez nous. Il a paru d'abord en fascicules.

Il fut l'objet d'un compte rendu élogieux dans la *Revue suisse*.

La même année B. Corbaz publiait, avec un de ses confrères lausannois, une traduction en vers français de l'*Art poétique d'Horace*, par J.-J. Porchat.

L'année 1841 vit surgir toute une série de petites publications d'ordre pratique : *Ephémrides vaudoises*, *Guide du marchand de vin*, *Petit manuel du rentier*, *Tables pour la réduction des monnaies et mesures*, *Tableau lithographié des distances de Lausanne aux principales localités du canton de Vaud*, *La mère Sottine ou l'art de fêculer les pommes de terre*, *Agenda chronologique d'extraits d'histoire suisse*.

Mentionnons encore un ouvrage théologique en trois tomes in-8° tirés à 1200 exemplaires :

¹ D'après ce que m'affirme une personne de la Cité, qui doit être bien renseignée, B. Corbaz aurait eu dans une chambre de son magasin une petite installation d'imprimerie, pour de menus travaux sans doute ; or, il est à remarquer que le titre de l'*« Etrenne helvétique »* de 1830 est un carton rajouté après coup. Il se pourrait donc qu'il ait été imprimé par Corbaz lui-même.

Considérations sur les œuvres de Dieu dans le règne de la nature, par C. C. Sturm. (Traduction en français). Cet ouvrage, dit-on, a joui chez nous, un certain temps, d'une haute réputation.

Un petit journal, intitulé *L'Abeille ou les Soirées du village*, commença à paraître en 1835, il fut plus tard constituer un des numéros de la *Bibliothèque instructive*.

(Journal Soc. ut. publ. 1835, p. 228 et 1836, p. 43.)

B. Corbaz publiait un catalogue de sa librairie sous forme d'un périodique : *Le Messager littéraire du Dépôt bibliographique de la Cité à Lausanne*. Nous avons sous les yeux le n° 61, de juin 1841.

En avril 1843, Benjamin Corbaz qui, à force de travail, avait économisé une modeste fortune, vendit à l'un de ses employés, *Jaques Chantren*, originaire de Romainmôtier, son commerce de librairie, tandis qu'il gardait la gérance de ses éditions. Son atelier de reliure passa aux mains du neveu de sa femme, M. Samuel Dubuis-Guisan, qui avait d'abord travaillé chez son oncle. (S. Dubuis hérita plus tard de la maison de la Cité et c'est la fille de ce dernier, Mme Léonie Dubuis qui a vendu l'immeuble à l'Etat.)

Dans la demi-retraite que B. Corbaz s'était si légitimement accordée, il continua de s'occuper d'œuvres d'utilité publique. C'est de cette période de sa vie que semblerait dater ce qu'on a nommé son *Indicateur nocturne* dont il nous reste à dire quelques mots. Le Journal de la Soc. vaud. ut. publ. de 1846 a donné (p. 250-252), une description de cet ingénieux appareil présenté à la Soc. vaud. ut. publ. le 2 juillet 1846 avec planche lithographiée (Journal p. 246).

Il s'agissait d'un appareil ayant pour but d'indiquer de nuit le nom et la distance d'un lieu où l'on aperçoit un incendie. Il consiste en une lunette d'approche fixée sur un pied mobile en tous sens. Au moyen de deux cadrans, l'un horizontal, l'autre vertical et de deux aiguilles, dont une pour chaque cadran, qui indiquent les positions longitudinales et latitudinales par rapport au lieu où se trouve l'indicateur. M. Corbaz a exposé sous les yeux de l'assemblée un des instruments construits d'après cette idée. Il ressort de l'article descriptif que l'un de ces appareils avait été placé sur l'une des galeries du beffroi de la cathédrale, et l'inventeur, malgré son âge, s'offrait d'y accompagner ceux qui voulaient se rendre compte de visu de la valeur du procédé. — Des tables d'orientation sont encore sur les faces ouest et est de la seconde galerie du clocher de la cathédrale, mais les conditions ont totalement changé depuis l'époque de Corbaz, puisque les localités rurales sont toutes pourvues de pompes et la lunette n'ayant plus d'utilité est aujourd'hui conservée au bureau de M. Bron, architecte de l'Etat et chef du corps des sapeurs-pompiers. Il se pose au reste à ce sujet un curieux petit problème historique non encore élucidé. M. Bron nous a signalé dans les procès-verbaux de la Direction des travaux de 1834 plusieurs passages relatifs à un instrument destiné à déterminer de nuit le lieu d'un sinistre et que M. William Fraisse et son frère sont chargés d'installer à la cathédrale. On voit que ce projet fut exécuté, l'instrument fabriqué à Genève par un nommé Noblet et payé fr. 320 de Suisse. De plus, un plan lithographié « de la machine pour reconnaître de nuit le lieu d'un sinistre », signé Fridolin Simon, inspecteur, 20 mai 1833, est conservé au bureau de l'état major du Corps des sapeurs-pompiers. Cet appareil est très différent de celui dessiné sur la planche du Journal de la Soc. d'ut. publ. de 1846, celui de 1833-34 ne comporte qu'un seul plan horizontal et qu'une seule aiguille. — L'appareil de la cathédrale n'a de même qu'un seul plan, et le nom de B. Corbaz n'est point men-

tionné en 1834. D'autre part, en 1846, l'invention de B. Corbaz toute récente, et il est parlé de l'*Indicateur nocturne* de Corbaz comme fonctionnant au clocher de la cathédrale. Il est difficile de concilier ces diverses données. Si quelqu'un peut éclairer cette question, nous en serons bien aise.

Peu avant sa fin, B. Corbaz écrivait au rédacteur du *Nouvelliste vaudois* à propos de sa œuvre : « Dans toutes mes publications j'ai eu devoir me rattacher essentiellement à l'avancement et au progrès des institutions vraiment utiles, à faire aimer la patrie, le travail, l'ordre, l'économie et le respect aux lois et aux magistrats. Je n'ai malheureusement pas toujours été bien secondé dans mes entreprises par les personnes qui auraient pu le faire, mais Dieu et gens de bien m'ont récompensé de leur protection et de leur estime et cela me suffit. »

Je dois aussi dire que ce n'est pas uniquement dans le canton de Vaud que mes publications se sont vendues, mais que ceux de Genève, Neuchâtel et le Valais en ont reçu un très grand nombre. J'ai bien placé 200000 exemplaires de mes publications.

BENJAMIN CORBAZ,
ancien libraire. »

Le 16 mars 1847, il mourait à l'âge de 62 ans environ. Le *Nouvelliste* en annonçant son décès l'appelait « un des hommes les plus actifs et borieux du canton. »

Nous avons vainement cherché un portrait de Benjamin Corbaz. Nous doutons au fond qu'il en ait existé un, mais il se pourrait qu'il ait été daguerréotypé, car on pratiqua cet art à Lausanne dès 1842, sauf erreur.

Le Dépôt bibliographique resta à la Cité devant n° 30 (aujourd'hui Cité-Derrière n° 27) pendant plusieurs années sous sa nouvelle direction. Jaques Chantren le transféra à la place de la Palud n° 22, vers 1860 (il s'y trouva tous cas en 1865), dans les locaux occupés aujourd'hui par les bureaux d'annonces de *Feuille d'Avis*. Le décès de J. Chantren survint en 1874. Son hoirie continua quelque temps le commerce puis le remit en 1876 à M. Ch. R. chat, et il disparut peu après.

Je n'ai certainement pas épuisé mon sujet, silhouette de B. Corbaz n'est qu'esquissée toutefois il est temps pour moi de conclure, si ne veux pas abuser de votre patience.

Heureux serais-je si j'ai pu faire revivre une certaine mesure une figure originale notre vieux Lausanne, un homme de condition modeste qui a été dans la mesure de ses forces utile à son pays.

Je serai surtout satisfait si j'ai pu vous montrer l'intérêt qui peut se dégager de l'étude de vieilles paperasses et des vieux imprimés pour persuader de n'en pas trop mettre au pilon lors des revues d'intérieur ou de déménagements.

Si vous ne voulez plus les conserver faites-bénéficier notre musée du Vieux-Lausanne. Nous cherchons à y constituer des collections et des archives qui peuvent être d'un haut intérêt pour l'histoire locale. Il peut nous y montrer une pièce qui est mise en valeur quand elle se trouve dans un certain cadre, un numéro de journal, un rapport, un document sur une société, une institution ou un personnage, tandis que cette même pièce, isolée, paraît dénuée d'intérêt, parce que trop fragmentaire.

C'est avec de menues petites pierres, du givier, qu'on fait le béton et de celui-ci on peut élever les assises de l'histoire nationale.

28 mai 1919.

Silence compromettant. — Une commune d'antan dut, il y a quelques années, faire interner dans un asile d'aliénés un de ses ressortissants atteint de folie périodique. Un municipal fut délégué pour l'accompagner.